



Coulans sur Gée, 23 mai 2019

M. Le Directeur
CRPF DES PAYS DE LA LOIRE
ZAC du Monné
72700 ALLONNES

**Objet : procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.
LRAR 1A 161 575 3494 7**

Affaire suivie par Laurence FLEURY, Secrétaire Générale mairie2.coulans@wanadoo.fr

M. Le Directeur,

La commune de Coulans sur Gée a prescrit une modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 25 avril 2019.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, cette modification du P.L.U. doit être notifiée aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

A ce titre et en votre qualité de Personne Publique Associée, vous trouverez la note de présentation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulans sur Gée.

Veillez agréer, M. Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire, Michel BRIFFAULT



En provenance de :
~~M. Le Directeur
CRPF des Pays de La Loire
ZAC du Monné
72700 ALLONNES~~



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 161 575 3494 7**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 27 / 05 / 19

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature
(Signature)

Signature Facteur*

Mairie de Coulans sur Gée

RECU le

28 MAI 2019

99 Rue Nationale

72550 COULANS SUR GEE

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.